

La société INEOS a fait connaître par mail du 13/06/2022 la réponse suivante

*Suite à l'événement survenu le 26 novembre 2021 sur notre site, une enquête a été menée par le BEA-RI.*

*Vous nous avez envoyé la version définitive du rapport d'enquête le 15 avril dernier.*

*Conformément à l'article R501-10 du Code de l'Environnement, il nous revenait de vous faire parvenir, sous deux mois, les suites que nous avons engagées ou que nous comptons donner aux recommandations sécurité formulées dans le rapport.*

*Ces recommandations portaient sur trois axes.*

- *Le BEA-RI a recommandé la mise en place d'un détrompage physique permettant de garantir la correcte connexion du ciel gazeux d'un conteneur de matière dangereuse.*

*Comme indiqué dans votre rapport, cette mesure avait déjà été retenue lors de nos échanges.*

*Avant la remise en service de l'installation, une première modification a été apportée pour que les flexibles remis en place ne puissent pas être inversés lors du branchement sur les conteneurs. Ils sont désormais équipés d'une manchette à leur extrémité pour imposer l'utilisation sur des DN respectifs de 20 et 50.*

*Il est également prévu de modifier la partie fixe de l'installation pour imposer à l'avenir l'utilisation de deux flexibles de DN différents. Cette amélioration empêchera également tout risque d'erreur lors des opérations de remplacement des flexibles.*

- *Le BEA-RI a recommandé la mise en place de procédures plus détaillées que celles existantes, notamment pour les opérations élémentaires nécessaires aux fabrications lorsque ces opérations mettent en jeu des matières dangereuses ou pour les opérations susceptibles de générer des pertes de maîtrise de ces matières ou du process. Ces procédures s'appuieront sur des données documentaires à jour en matière notamment de plan d'instrumentation Un soin particulier sera porté à la rédaction de ces procédures sur leur capacité à être un appui pour des opérateurs en cours de formation.*

*La procédure qui décrit le raccordement des conteneurs de  $TiCl_4$  et le dépotage de ce produit a été complètement revue avant la remise en service de l'installation.*

*Toutes les autres procédures de dépotage font actuellement l'objet d'une relecture et de révision au besoin pour tenir compte du retour d'expérience de l'accident.*

- *Enfin, il est recommandé de renforcer le compagnonnage dans le cadre de la formation des opérateurs, en veillant notamment à ce que les opérateurs en formation soient accompagnés soit par la hiérarchie soit par des opérateurs déjà qualifiés lors de la réalisation d'opérations pour lesquels ils ne sont pas encore autonomes. En fonction de leur importance en matière de sécurité et sans pour autant se substituer aux exploitants, la mise en place des*

*compagnonnages et les procédures sur lequel ils s'appuient devront faire l'objet d'un appui de la part du service HSE tant pour leur définition que dans le cadre de leur réalisation*

*La formalisation du suivi des plans de formations au poste de travail a été renforcée depuis l'accident. Plus qu'un appui du service HSE, le système fait maintenant l'objet d'indicateurs de suivi qui sont régulièrement vérifiés dans le cadre des revues de direction.*